

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

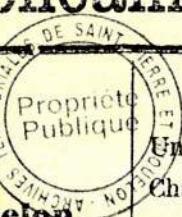
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 8 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

La période électorale

Si on ne se doutait pas être en pleine période électorale, la Vigie, organe de la famille Légasse, se serait chargée de nous l'apprendre par son redoubllement d'invectives et d'injures ordurières, si-gne caractéristique d'une rage mal contenue, et par la recrudescence de la violence de son langage grossier et provocateur de troubles dans la rue.

Comme à son habitude, le journal de MM. Légasse clamerà bien haut qu'il n'insulte jamais, qu'il ne provoque jamais : quelle comédie et quelle hypocrisie ! Et qui trompe-t-on, ou qui croit-on tromper par ce langage menteur, quand le flagrant délit éclate presque à chaque ligne suant la haine de ne pas pardonner que l'on fasse la lumière.

Les auteurs et rédacteurs de ce clérical journal se trompent grossièrement et surtout ils abusent de la bonne foi des gens en essayant de leur faire croire que toute l'opposition au système draconien des Légasse réside dans une seule personnalité aujourd'hui en dehors des responsabilités publiques de notre décadence, et contre laquelle on s'acharne en désespoir de cause, pour cacher quelque infamie nouvelle.

Ce n'est là qu'un trompe-l'œil qui ne trompe personne au fond, car on sait trop bien que les MM. Légasse ont asservi notre colonie à leur domination et à tous les points de vue : financièrement, administrativement et même au point de vue de la liberté de conscience. C'est aujourd'hui en effet un dogme de foi d'être obligé de croire à l'inaffabilité Légasse comme à celle du pape : en effet, ces gens-là sont incapables de se tromper quand leur intérêt est en jeu, ils ne peuvent que tromper sciemment ceux qui se fient à leurs belles paroles.

Nous savons des gens qui ne croient à rien, mais qui croient à cette infaillibilité parce que leur intérêt leur commande d'y croire sans la moindre réticence comme sans le moindre respect humain.

Loin de nous de prétendre que M. Légasse ne fasse rien, bien au contraire

il travaille beaucoup, il est très remuant, mais uniquement pour faire prévaloir son intérêt et toujours au détriment des nôtres.

Les gros profits qu'il a tirés de son mandat de délégué ne sont plus à mettre en évidence, il y a longtemps que les uns et les autres de nous en avons appris les rendements exacts et formidables.

La misère est dans le pays, c'est un fait avéré que tout le monde proclame, déplore et ressent, mais cette misère n'atteint pas M. Légasse qui, lui, encaisse le plus clair de nos charges et de nos impôts par une subvention de 100,000 francs d'abord, et par les priviléges de toutes sortes qu'il s'est fait octroyer.

Pour mieux parvenir à ses fins, c'est dans son rôle d'accaparer les fonctionnaires, il ne les trouve ni trop nombreux ni trop payés parce qu'en a besoin pour maintenir cette domination ploutocratique et cléricale à la fois qu'il fait peser de tout son poids sur le pays.

La baleine était une exploitation allemande grosse de difficultés, la trappe à la morue en est une nouvelle : on sait bien que les Miquelonnais ne sont pas plus en état d'entreprendre l'une que l'autre. Ce que l'on voulait, c'était d'en faire des pauvres diables de mercenaires, auxquels on aurait de temps en temps donné un morceau de pain pour les empêcher de crever de faim, pour leur faire oublier leur servitude misérable et passive jusqu'à l'excès.

Que l'on ne vienne donc pas nous accuser effrontément d'être une exception, et que nous sommes seul à protester contre un tel despotisme qui s'exerce de tant de manières.

A vrai dire, nous n'avons qu'un tort et on ne nous le pardonne pas, c'est de dévoiler les turpitudes honteuses dont nous sommes les uns et les autres l'objet.

Pour nous forcer à nous taire, on nous insulte, on nous menace, on nous invente ; ces insultes et ces menaces pourraient peut-être faire quelque effet sur des pusillanimes, qu'acheveraient des violences.

Notre cause est liée à ce rocher, elle

est bonne, elle est celle d'être les victimes de l'intolérance religieuse, de l'intolérance ploutocratique qui toutes deux se donnent la main pour asservir misérablement une population qui fuit à l'étranger parce qu'elle ne peut plus vivre sous un tel joug de misère, quand la démocratie sociale répand ses bienfaits de tous les côtés, élargissant les libertés publiques et individuelles, faisant disparaître les entraves de la réaction liberticide.

Pour que l'on ne nous accuse pas hypocritement de ne pas vouloir reconnaître le bien-être d'une telle domination qui a engendré la division jusque dans les familles les plus unies, nous allons, à l'appui de notre démonstration, reproduire une lettre d'un ancien ordonnateur et gouverneur de St-Pierre.

Ceux qui l'ont connu ne pourront faire autrement de reconnaître que c'était un administrateur de haute capacité, qu'il était universellement estimé et que chez lui le parti-pris était banni comme une chose indigne d'un fonctionnaire qui se respecte.

Dans le contenu catégorique de cette lettre, on verra que l'opinion de ce haut fonctionnaire sur la délégation au conseil supérieur des colonies était bien celle que nous avons soutenue et démontée aux lecteurs du Réveil. Comme nous, il entrevoyait dès cette époque les abus de toutes parts, que nous avons combattus depuis que M. Legasse s'est emparé, à son seul profit, de toutes les fonctions électives de la colonie, un véritable monopole électoral.

Quand nos adversaires auront lu cette lettre si expressive et si vraie, ils ne pourront faire autrement que de nous rendre cette justice que nous avons eu la même appréciation qu'un de nos meilleurs administrateurs et un des plus intègres que nous ayons eus.

**

Mon cher Mazier,

J'ai été bien sensible à votre aimable souvenir et j'aurais désiré pouvoir répondre à votre lettre dans le sens qu'elle m'indiquait ; je ne vous en ai pas moins envoyé un non brutal par le télégraphe.

Que voulez-vous, je suis profondément convaincu, depuis le début de l'institution, qu'un délégué de colonie n'a d'utilité que pour lui personnellement, sa situation pouvant lui créer des relations qui lui faciliteront l'accès de l'étable où se tient le veau d'or, s'il désire voir et tâter la bête.

Auriez-vous un exemple à l'encontre? Si oui, faites-m'en part.

Je désire certainement mal apprécier et cela étant, je n'en serais pas le moins surpris, car la chose m'est arrivée si souvent!!!

Mais, quand même, je sentais que je n'étais pas l'homme qu'il vous fallait et j'ai dû loyalement refuser.

Rappelez-moi aux souvenirs des partisans et adversaires qui se souviennent encore de moi.

Bien à vous.

A. CARIOT

Paris, le 3 février 1893

POURQUOI ET QUOI PRÉCISER ?

Est-ce pour donner de la besogne à la justice? Elle est comme d'autres, elle se passe bien d'un surcroit de travail, car on ne peut pas tout classer.

Pourquoi notre provocateur-extraint-il à nous faire préciser un tas de choses qui sont aujourd'hui du domaine public?

Comme entrée en matière, qui ne sait qu'il existe un certain groupe de fonctionnaires se livrant à une politique tapageuse et militante en diable?

En ce disant, nous sommes certain de ne rien apprendre à mieux informé que nous, seul le gros public pourrait peut-être bien n'avoir encore rien remarqué de ces allures étranges.

Nous n'apprendrons encore rien à beaucoup, quant nous aurons dit que les tendances politiques de ce groupe vont à l'encontre de l'action gouvernementale: c'est encore chose connue et diversement appréciée à titre de complots.

Où nous allons peut-être en apprendre à certaines gens, c'est quand nous affirmerons que ces tendances se sont affirmées au point que l'on a voulu, que l'on a essayé même, par des intermédiaires d'abord, par des accointances ensuite, de lancer le Réveil à l'assaut général. C'est à dire et il faut même bien le dire pour préciser un peu, qu'il y a des gens qui n'ont pas ce que l'on appelle le courage de la posture tendancieuse qu'ils prennent, et qui, pour sauvegarder la leur propre, voudraient pousser les autres à faire leur besogne.

Ca n'a pas mordu, le piège vraiment était trop grossier; Oh! alors on conçoit qu'il y ait eu des déceptions, et que ces

déceptions se soient, à un moment donné, changées en représailles.

Même quand, par politesse ou éducation, on est obligé de voiler la vérité, ce n'est pas trop risquer que de lui faire outrage. Est-ce plus difficile, en mettant toute pruderie de côté, de convertir un rendez-vous en un guet-apens?

Pourquoi préciser qu'un de ces politiciens préconisait la suppression de la magistrature et de voir un officier du commissariat s'asseoir sur le siège du ministère public?

Pourquoi préciser de qui les critiques contre un magistrat d'avoir voulu rendre un jugement sans que le quorum des membres composant le tribunal soit atteint?

Pourquoi encore dévoiler les démarches de cet autre politicien administratif auprès d'un membre de la Chambre de Commerce pour faire renouveler le vœu que le gouvernement de la colonie soit confié au chef du service administratif. Cette combinaison quoique bien menée avec l'auteur de la proposition n'a pas abouti.

Dans ce même ordre d'idées quel est encore ce fonctionnaire politique qui émigrait l'opinion peu républicaine et peu encourageante, qu'ici il n'y aurait que les enfants des frapouillards à fréquenter l'école laïque des filles: c'était une drôle de propagande et de réclame pour la République.

On ne peut pas dire que tout cela ne soit pas des actes de pure politique; ne pourrait-on pas dire aussi qu'il y a des fuites dans la machine et que ces fuites sont plus ou moins utilisées?

Est-ce tout cela que l'on voudrait que nous précisions par le menu pour pouvoir dire encore, on le tient Mazier, il va falloir qu'il y passe: A cette provocation nous ne nous rendrons que lorsque l'on aura répondu à ce vieil adage qui joue un si grand rôle dans les événements: dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es.

Quant au chantage, c'est, nous dit Larousse, extorquer de l'argent par la menace; or les cotisations versées au Réveil sont bien volontaires et nous ne nous sommes pas encore adressé au tribunaux, ni pour les faire souscrire, ni pour les faire verser.

Confusion historique

Nous devons, pour nos lecteurs, relever la confusion historique mise en avant par la Vigie en première page de son dernier numéro.

Il ne faut pas confondre ordre avec désordre, pas plus que le roi Pétaud avec Louis XIV, qui certes a été la plus grande figure de son temps, au point de léguer son nom à son siècle.

Roi le plus absolu de l'ancienne mo-

narchie de droit divin, Sa Majesté le roi Pétaud aurait été mal venue de se mêler à sa cour.

Bien que la Vigie ait déjà servi cette diatribe à l'administration de M. Caperton, nous n'en voyons guère l'apropos; au contraire, il ya contradiction flagrante d'après l'auteur lui-même qui va jusqu'à dire, c'est à dégoûter les gens d'être figurants d'opérette.

Ces figurants quels sont-ils? si ce n'est justement ceux-là même qui se plaignent d'un état de choses qui est leur œuvre et non celle de celui auquel ils en font reproche.

Même quand on critique la cour du roi Pétaud où l'incohérence est de rigueur, il faudrait y mettre un brin de logique pour que l'on ne soit pas obligé de se demander où veulent-ils en venir?

Soyez catégoriques une bonne fois pour toutes, appelez un chat un chat, et Rollet un Irpin, si telle est votre intention, mais ne venez pas mettre notre esprit à la torture en nous servant une confusion historique cadrant mal avec le sujet.

Pour ceux qui l'ignorent, la cour du roi Pétaud signifie un lieu de confusion et de désordre, où tout le monde commande et personne n'obéit. Autrefois, en France, toutes les corporations nommaient un chef qu'on appelait roi; les mendians même en avaient un que, par plaisanterie, on nommait le roi Pétaud, par corruption du latin petere, peto, je demande.

Manœuvre électorale

Depuis quelque temps, nos adversaires, qui sont farceurs, prônaient à ceux qui ne veulent pas de M. Légasse la candidature de M. Roosevelt à la délégation.

Il est de notre devoir de prévenir les électeurs que c'est là une simple manœuvre électorale, dont le but était d'abord de nous faire passer pour des anti-patriotes, parceque dans l'état de dénuement de la colonie, nous avons préconisé et préconisons la cession de Saint-Pierre, si elle doit avoir lieu, de préférence aux Etats-Unis qu'à Terre-Neuve, avec lequel nous avons toujours été en incompatibilité d'humeur. Et que ferait Terre-Neuve de Saint-Pierre quand il a des ports naturels beaucoup plus beaux et qui sont abandonnés. Au contraire, les Etats-Unis sauraient relever Saint-Pierre de sa ruine, et jamais le gouvernement de la République n'en arrivera là sans adresser un référendum à la population qui se prononcera sans hésitation du côté où se trouveront ses intérêts et son bien-être matériel.

Quant à la manœuvre électorale proprement dite, elle consiste en ce fait



Propriété
Publique
que les votes accordés à un étranger
sont nuls et qu'ils ne sont pas proclamés. En outre, comme les bulletins
blancs, ils sont déduits de l'ensemble
des votants et ils réduisent considérablement le chiffre exigé pour avoir la
majorité.

En votant blanc ou pour M. Roosevelt, c'est donc diminuer d'autant le chiffre de la majorité et faciliter l'élection au premier tour de M. Légasse.

Que chacun vote pour qui bon lui semble, mais que chaque électeur dépose un bulletin qui soit une protestation et non une nullité.

GUIGNOL & C^{ie}

Lorsqu'on est journaliste de passage, il est naturel que l'on commette des gaffes, et le sieur Auguste Salomon, qui, nous venons de l'apprendre, est, deo juvante, rédacteur en chef de la Vigie, vient d'en faire ou d'en laisser faire une, véritablement magistrale. « Qui enfin, dit la sainte feuille du 15 décembre, nous a débarrassé des Michas, Gailhac et de la fameuse troupe Guignol & C^{ie}? »

Monsieur Auguste, avouons-le, n'est guère généreux, il ne respecte rien, pas même ses parents les plus proches, ses amis les meilleurs, qui furent les brillants figurants de cette pauvre troupe de Guignol.

Nous nous rappelons, en effet, toujours avec plaisir, l'esprit et le talent joignant à une grâce exquise et non empruntée de M^{me} Dupuy et de M^{me} Salomon, de M^{me} et de M^{me} Picandet, nous avons joui quelques instants de l'éloquence facile de M. Dupuy, et nous avons encore en la mémoire la face rubiconde du moustachu papa Picandet avec le rôle du général dans « Le monde où l'on s'ennuie ».

MM^{es} Dupuy, Salomon et Picandet, MM. Dupuy et Picandet, tout comme nos amis Gailhac et Michas sont-ils donc des Guignols? Répondez, si toutefois votre maître vous y autorise.

Non, Monsieur Auguste, vous seul à Saint-Pierre, êtes apte à faire le Guignol, et, à juste titre, vous fûtes baptisé par certain procureur de la République dont vous avez, je le gage, garlé bien mauvais souvenir, car lui sut à propos, vous dépeindre sous votre véritable aspect et tel avocat, qui ne vous plait pas davantage, vous délivra gratis un juste qualificatif.

Quant à nous, loin de comparer à des Gugusse vos amis et amies, nous ne pouvons que déplorer leur disparition de la scène, comme nous regrettons le départ de nos amis, qui avec leur con cours et sans profit pour eux-mêmes, surent, malgré vous et votre prélat violet, nous procurer quelques divertissements spirituels à bon marché.

Zut

Le budget des Colonies

La première partie du rapport de M. Gervais sur le budget des colonies vient d'être distribuée à la Chambre.

Dans ce premier travail, le député de la Seine a examiné le budget lui-même, dont il fait une critique des plus sévères.

Il signale, en effet, qu'il a pu réaliser, sans entraver la marche des services de l'administration coloniale, une économie totale de 3,974.600 francs sur le projet présenté par le ministère. Il dénonce que le ministère des colonies est un des plus routiniers, se contentant, pour l'établissement de son budget, de copier les précédents, sans même tenir compte des réformes, en voie de réalisation. C'est ainsi qu'il a trouvé que des crédits étaient demandés pour des services, passés à d'autres départements, ou pour des services, déjà dotés par ailleurs.

Puis M. Gervais fait une guerre ouverte à tous les abus et propose les mesures nécessaires pour les faire disparaître.

En ce qui concerne l'administration centrale d'abord, il signale que le cadre du petit personnel (rédacteurs et expéditionnaires) n'est pas tenu au complet réglementaire, alors que celui des gros fonctionnaires l'est toujours avec soin. Il demande que les traitements de tous les petits employés soient améliorés par suite de la suppression de certains emplois élevés.

Quant au personnel colonial, il relève qu'il existe trente-sept gouverneurs titulaires (dont plusieurs sont à Paris sans emploi) pour seize colonies à administrer, et il annonce qu'il aura recours à la loi de finances, pour mettre fin à cette situation.

Enfin, le rapporteur promet pour la deuxième partie de son travail, qui sera

distribuée dans quelques jours, une étude détaillée des nombreuses réformes à apporter à toute notre organisation coloniale, en vue de consacrer définitivement, au profit de nos colonies, une large autonomie administrative, financière et économique, qui en fasse des pays bien distincts, ayant leur organisation spéciale, leur richesse et leur crédit-propres.

De la « Presse »

MARIAGE CIVIL

Samedi dernier se célébrait un mariage civil, voici dans quelles conditions: M. Cadoret, maître forgeron, ayant fait son service par mer et classé par conséquent, demandait à M. l'abbé Légasse de vouloir bien le marier avant Noël.

On sait que l'Église ne consacre pas le mariage religieux dans les temps où les chrétiens doivent faire pénitence, notamment dans l'avent et dans le carême, sans une dispense qui se paye, sauf une exception en faveur des marins qui eux tirent bordée matrimoniale en toute saison.

Cadoret étant régulièrement classé se figurait devoir profiter de la même exemption quoique ne naviguant pas pour le quart d'heure. Mal lui en prit d'avoir tant de présomption. M. l'abbé Légasse lui signifia en effet qu'il aurait trois dollars à verser et qu'il n'aurait pas de bénédiction nuptiale.

Devant ce marchandage des choses bénites et à bénir que l'on dit si sacrées, Cadoret court encore et déclara préemptoirement à M. le supérieur ecclésiastique qu'il ne le marierait ni avant, ni après Noël.

Et voilà à la suite de quelle intolérance religieuse regrettable, quoique la séparation ne soit pas encore applicable, Cadoret a dû se contenter de se marier civilement samedi dernier, accompagné de ses quatre témoins transportés en traineau.

Tous nos souhaits de bonheur quand même.

NÉCROLOGIE

On apprend par ce courrier la mort, à Bidart, de Madame Jean-Baptiste Vidart, qui était la nièce de Madame Veuve Gratien.

Nous adressons à Monsieur Vidart, ancien commerçant et armateur de la colonie, l'expression de nos sentiments de condoléance.

FAITS DIVERS

Par le courrier est arrivé l'équipage de la goëlette «Emilie-Andréa», naufragée à Sydney, il y a une quinzaine de jours.

Cette goëlette, appartenant à M. André Paturel, faisait les voyages de charbon entre Sydney et Saint-Pierre. Elle était commandée par M. Louis Girardin, on peut dire qu'elle faisait ses traversées bientôt comme un vapeur. L'été dernier notamment, elle a fait un voyage, aller et retour, en quatre fois vingt-quatre heures.

Il paraît même qu'à Sydney des paris étaient engagés à l'occasion de la régularité et de la rapidité des traversées effectuées par le capitaine Girardin.

..

Cette semaine, le cable anglais affichait que le feu s'était déclaré dans une des mines de charbon de Sydney, et que la mer, à la suite de cet incendie, pénétrait dans la mine.

On sait que les galeries des mines de Sydney s'étendent jusque sous la rade et que les mineurs entendent très distinctement quand les navires laissent tomber l'ancre au fond qui leur sert de voute.

Si la mer venait à envahir ces mines, ce serait une catastrophe pouvant entraîner la ruine de Sydney dont l'importance commerciale ne provient que de ses mines de charbon.

..

M. Lepauloue, dont la réussite dans l'armement est proverbiale, vient de faire l'acquisition du trois-mâts «Fanny», provenant de la liquidation de la maison Beust.

M. F. Lechartier vient également d'acheter le brick «L'Eclair» de la maison Verne et Lesage de Granville.

Les navires de la maison Miguot ont dû passer en vente à Saint-Malo le 11 décembre, par suite de licitation entre les héritiers et les intéressés dans cette maison d'armement.

ANNONCES & AVIS

AVIS

Les personnes qui veulent profiter du bon marché pour les éternelles sont priées de visiter le magasin d'horlogerie et de bijouterie

J-B. Poulain

Ils trouveront une quantité d'articles à leur convenance, tels que : Montres en argent, nickel, oxydées, pour hommes et dames.—Parures et bagues pour mariage.—Pendules américaines et garnitures de cheminées marbre et onyx.—Assortiment de cadeaux de noce.—Couverts de table, cuillères à café en écrin.—Ménagères et beurriers.—Grand choix de bijouterie or et argent : broches, boucles d'oreilles, parures de boutons en écrin, chaînes de montres, chaîne au mètre sautoir, croix et médailles nacre et argent, et tout ce qui concerne la bijouterie.—Accordéons de 1^e marque à grande sonnerie.—Musiques à bouche depuis 0 fr. 30 à 3 fr. 50.—Lunettes et pince-nez assortis.

La maison vend toujours bon marché et au comptant.

Colonisation canadienne

Ceux qui désirent se rendre au Canada, soit pour s'y établir, soit pour y passer l'hiver seulement, sont priés de s'adresser à M. Paul FOLQUET, qui leur fournira toutes les indications possibles tant au sujet du travail à y trouver, que sur la réduction des tarifs de transport obtenue à partir de Sydney par la Société générale de colonisation de la province de Québec.

A VENDRE ou A LOUER

1^e L'habitation Th. Clément, composant de maisons de maîtres, magasins à morue, à sel et à marchandises, boulangerie, écurie, cale, graves, échouerie, jardins et prairies, mesurant environ 210 mètres en longueur sur le rivage de la rade.

2^e Une autre Habitation, à l'est de la première, se composant de maison, cabanes de pêche, saline, échouerie, graves, cours d'eau et prairie, mesurant environ 90 mètres sur le rivage.

(Cette dernière peut être divisée en deux lots.)

A VENDRE

1^e Une propriété Th. Clément, sis rues Ange-Gautier, Bourillon, Bruslé et Fayolle, comprenant maison de maître avec salle de bains, W.C. et chauffage à l'eau, écurie, parterre sur le devant de la maison, cour, jardin et parc sur l'arrière, le tout mesurant environ 2300 mètres carrés. Cette propriété est actuellement occupée par M. le Consul britannique avec bail expirant en mai 1910.

2^e Un chaland et quantité d'objets de matériel d'habitation d'armement à la pêche.

3^e Marchandises diverses d'armement.

4^e Une chambre à coucher en chêne, un lit fer avec sommier, table à rallonges et buffet de salle à manger en noyer, vaisselle en porcelaine, batterie de cuisine, etc.

A VENDRE

La goëlette «GEORGES»
Avec son armement de pêche
S'adresser à M. G. LAMUSSE

A VENDRE

Mobilier de salon, salle à manger, deux chambres à coucher et divers articles de ménage.

S'adresser à M. GRELÉ

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

